

N°30
DECEMBRE 2017
JANVIER 2018

LE BULLETIN

Le Chalaure

Journal d'informations
de Les Eglisottes et Chalaures

Cher.e.s Eglisottais.e.s, Cher.e.s Administré.e.s,

Surprenant. C'est l'écriture inclusive. Une « nouveauté » qui vient compléter – pour qu'il n'y ait plus de faute - la suppression de certaines règles de français. S'y ajoute un anglicisme des « branchés » de la presse et de l'audiovisuel. Est-ce le « packaging » d'une dégradation annoncée ? Il va falloir se faire « coacher » pour faire face à cet envahissement consenti. On voit le résultat - tout récent - du niveau de nos élèves classés au 26ème rang du classement PISA. Pourtant le budget de l'Education nationale représente 6,30% du PIB, (2110 € par habitant), la 3ème position dans le monde. Tâche ô combien difficile maintenant pour les enseignants (et pour le personnel de la cantine), face à certains jeunes, parfois en perte de repères. Sans parler de notre Culture, en toutes occasions, contestée. On veut un enseignement classique des fondamentaux, de l'éducation, de la discipline, surtout quand il s'agit des autres.

Ceci n'a rien à voir bien sûr avec les affaires communales. Juste une observation.

Avant toutes choses pour cette année 2018, l'équipe municipale tout entière et tous ceux qui s'efforcent de vous aider tout au long de l'année, formulent des vœux sincères de santé, de bonheur, dans les petits et les grands moments de la vie.

Une pensée pour ceux, qui au cours de l'année, ont perdu un être cher et qui se trouvent isolés. Des vœux de soulagement aussi pour ceux qui souffrent, pour leur entourage qui assiste impuissant et qui se dévoue.

En cette fin d'année il nous paraît utile de faire le point sur les derniers aménagements, d'examiner le bilan financier des trois années précédentes et de présenter les projets de l'année 2018.

I - AMÉNAGEMENTS

Pour certains d'entre vous il se trouve des dispositions qui n'auront que peu d'impact. Certaines seront développées dans les pages intérieures :

- **Plan préfecture Nouvelle Génération.** Après la délocalisation du dépôt des demandes de passeport et des cartes d'identité, les services de l'Etat ont mis en place une nouvelle procédure relative aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation,

- **Taxe d'habitation** : le dégrèvement, qui concerne 80% environ des contribuables, doit être conduit sur trois ans. Cette taxe longtemps décriée, basée sur la valeur locative des logements est jugée inéquitable. Les résidences secondaires meublées, non affectées à l'habitation principale, ne sont pas concernées par la réforme. La redevance audiovisuelle (télé) reste applicable selon les critères habituels. Pour les collectivités la taxe représente une ressource nécessaire à leur fonctionnement. L'Etat doit compenser le manque à gagner mais pour l'instant les modalités de calcul et le rythme du versement de la compensation ne sont pas connues. En tout état de cause les municipalités ne peuvent pas faire supporter le différentiel sur les contribuables non bénéficiaires des dégrèvements.

- **PACS (pacte civil de solidarité)** : la procédure se fait, depuis le 1er novembre, non plus au Tribunal mais à la Mairie, ou chez le Notaire.

- **CNED (centre national d'enseignement à distance)** : C'est pratique, peut-être parfois justifié. Désormais ce sont les Mairies qui sont chargées du contrôle des conditions et des moyens mis en œuvre pour assurer l'instruction des élèves qui suivent les cours par correspondance. Mais nous demande-t-on notre avis lors des inscriptions auprès de cet organisme ?

- * **Routes départementales** : C'est un vieux sujet, le Conseil départemental vient de rétrocéder une dizaine de kilomètres qui rentrent dans la voirie communale. Ce transfert ne sera pas sans conséquences pour la Municipalité en raison d'une plus grande sollicitation du matériel (vieillissant qu'il va falloir remplacer) et d'une charge supplémentaire pour le personnel. C'est le transfert des compétences qui continue de se déployer !

- **Défense Extérieure contre l'Incendie.** Les communes sont tenues de déterminer, par arrêté, les besoins en matière de défense incendie. Pour l'instant le SDIS assure le contrôle des bornes incendie, les communes sont chargées de l'entretien et de l'investissement.

Parallèlement on demande aux Collectivités (à l'ensemble du millefeuille) de faire des économies à hauteur de 13 milliards d'euros étalés sur les cinq prochaines années. Ces restrictions font suite à une précédente baisse de 11 milliards au cours du mandat précédent. On peut comprendre que chacun ait à apporter sa contribution à l'assainissement des comptes publics mais quand, dans le même temps, on ajoute des charges aux dites collectivités c'est l'effet ciseau qui se produit. Ne parlons pas des mises aux normes. Cela a déjà été évoqué dans un précédent Bulletin.

Des charges aussi avec :

- la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- les lois «construire sans détruire», mises à la charge des usagers, par le délégataire (Suez Eaux France) dans le cadre de travaux sur les réseaux des services eau/assainissement.

II – BILAN FINANCIER : quelques chiffres montrent une gestion maîtrisée sur la période 2013 et 2016

II.1 - fonctionnement :

- les recettes sont passées de 1 506 949 en 2013 à 1 569 596 € soit 1% par an,
- les dépenses ont progressé de 0,47% (1 423 925 € en 2013 pour 1 430 631 € en 2016),

II.2 - investissement

- les recettes ont régressé de 19,61% passant de 286 212 € à 230 074 €,
- les dépenses ont suivi le même mouvement passant de 300 179 € en 2013 à 237 339 € en 2016

Au niveau des emprunts, le montant des remboursements s'élevait en 2016 à 170 085 €, ce qui représente 76,27 € par habitant.

III – LES PROJETS : programmés ou envisagés pour 2018 :

* réfection des bordures, caniveaux et trottoirs de la seconde partie de l'avenue Victor-Hugo (face à la résidence Henri IV jusqu'au passage supérieur de Reyraud), qui doit intervenir avant la réfection de la bande de roulement. Montant des travaux évalués à 123 102 € TTC

* acquisition d'une parcelle de terrain proche du Centre bourg pour 15 000 €

* remplacement du matériel de voirie. Il est vieillissant mais s'y ajoute désormais l'entretien des RD déclassées (30 000 € environ).

* CHAUDIÈRES :

- école primaire : remplacement de la chaudière en raison de fuites observées dans le foyer. Montant 25 000 € environ (devis en attente). Il a fallu quelques jours avant d'identifier l'origine des problèmes, heureusement sans trop de conséquences pour le monde scolaire,

- école maternelle/mairie : défaillance du système de régulation nécessitant l'installation d'un dispositif de surveillance et de maintenance déportés.

* réparation de la toiture de l'ancien presbytère,

* Eclairage public : remplacement des candélabres et de leur support pour 16 040 € TTC. C'est la conséquence des accidents de voirie. Un seul des auteurs a été identifié.

* poursuite des travaux de réhabilitation de l'ancienne salle diocésaine (électricité, doublage, remplacement des ouvertures..)

* modification du PLU : procédure en cours, diligentée par la Communauté d'Agglomération.

Pour assurer l'ensemble des services : secrétariat, restaurant scolaire (avec l'arrivée le 1er décembre d'un nouveau cuisinier), école, entretien des routes et des bâtiments, bibliothèque) ce ne sont pas moins de 23 agents qui sont employés.

Vu de l'extérieur cela représente une charge importante en personnel. Certes ! mais c'est sans compter sur les congés maladie qui représentent 1 252 jours d'arrêt de travail (11 263 heures). En clair c'est l'équivalent de 4 emplois temps plein. C'est une donnée qui n'est pas sans incidence sur l'organisation et le fonctionnement de la municipalité.

En attendant le plaisir de nous retrouver le 20 janvier pour la cérémonie des vœux permettez-nous de vous renouveler nos vœux pour que cette année 2018 se déroule de façon aussi agréable que possible. A bientôt.

Accueil Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Renouvellement pour 2018 du contrat avec Léo-Lagrange pour un montant de 82 031 €. Cette somme est répartie entre les communes adhérentes (Chamadelle, Le Fieu, Les Peintures, Les Eglisottes, St-Christophe de Double). La compétence Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse relève de la CALi, La commune de Les Eglisottes agit pour le compte de cette dernière dans le cadre d'une convention de gestion.

Pour 2017 la fréquentation est en progression puisqu'elle est passée de 549 jours en 2016 à 607 jours en 2017. L'ALSH de la Vallée de la Dronne reçoit également quelques enfants de La Barde, Abzac, Coutras.

Accueil péri-scolaire

Ce service qui relève de la commune est destiné à accueillir les élèves à partir de 7h30 jusqu'à la rentrée des classes de 9 heures et de 16h30 jusqu'à 19 heures. On note ici aussi une fréquentation en progression : 542,5 heures de présence en 2015, 923 en 2016, 1070,5 en 2017.

Plan Préfecture Nouvelle Génération

Afin de répondre aux enjeux de sécurité, de gestion de crises, de lutte contre les fraudes, le contrôle de légalité, les Préfectures et sous-Préfectures ont mis en place un processus de modernisation en s'appuyant sur la généralisation du recours aux nouvelles technologies.

Après la dématérialisation des cartes nationales d'identité, les services déconcentrés ont mis en place une procédure nouvelle relative à la délivrance des permis de conduire et aux certificats d'immatriculation.

Désormais le Centre d'expertise et de ressources titres (CERT)

- de Poitiers sera dédié aux immatriculations

- de Bordeaux aux permis de conduire

Les demandes s'effectuent désormais depuis un poste informatique. En Gironde 7 points numériques ont été déployés dont un à la sous-Préfecture de Libourne pour les usagers qui ne seraient pas en mesure d'utiliser un poste informatique depuis leur domicile.

a) certificats d'immatriculation : depuis le poste informatique aller sur <https://www.immatriculation.ants.gouv.fr>

b) permis de conduire : depuis le poste informatique : www.demarches.interieur.gouv.fr

Il est également possible de faire appel aux services payants des professionnels de l'automobile ou des écoles de conduite.

RAPPEL

du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture

Le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies du 20 avril 2016 **interdit aux particuliers de procéder au brûlage des déchets verts toute l'année sur le territoire de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne.**

Cependant un courrier informe que pendant les périodes autorisées les professionnels (forestiers, agriculteurs, viticulteurs) peuvent procéder au brûlage des déchets verts, après déclaration en Mairie.

Il est demandé de vérifier : la qualité des travailleurs forestiers ou agricoles avérée,

que les formulaires de demandes de dérogation sont bien remplis avant de les transmettre au SDIS,

que le foyer se trouve à une distance de plus de 100 mètres de toute végétation forestière.

L'autorité préfectorale précise :

- qu'il existe des solutions alternatives au brûlage (broyage, compostage, apport en déchetterie),

- que brûler des déchets fait encourir une amende qui peut aller jusqu'à 450 €, voire davantage en cas de sinistre. L'arrêté préfectoral peut être consulté sur le site Internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr

Informations sur la GEMAPI

A partir du 1er janvier 2018, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (CALi pour Les Eglisottes) exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations), se substituant ainsi à ses communes membres, au sein des syndicats de rivière.

C'est la conséquence de la loi de modernisation de l'action publique des territoires et d'affirmation des métropoles (ou MAPTAM).

Bien que la GEMAPI soit une compétence obligatoire pour les Communauté d'Agglomération, la loi leur a donné la possibilité de transférer ou déléguer la compétence à des syndicats mixtes tout en leur permettant de rester dans un syndicat, c'est la substitution représentation.

La CALi s'étend sur quatre bassins versants, gérés par quatre syndicats mixtes fermés dont notre syndicat de rivière qui assure ses missions sur 90,900 km de cours d'eau répartis sur 12 communes.

Le fait que les EPCI à FP exercent la compétence GEMAPI implique :

a) que ce sont eux qui choisissent leurs représentants pour siéger au sein des syndicats de rivière et non plus les conseils municipaux,

b) une modification des statuts : notre syndicat le SIAH Tude et Dronne aval, devient un syndicat mixte fermé : « Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne aval » qui lui donne le pouvoir d'exercer les quatre items de la loi GEMAPI que sont :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique,

- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, plan d'eau y compris les accès,

- la défense contre les inondations et contre la mer,

- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

c) qu'il fixe la contribution pour l'exercice : le financement

L'EPCI dispose de plusieurs moyens pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI

- soit inscrire la dépense à son budget général sans instituer la taxe GEMAPI,

- soit instituer la taxe. Dans ce cas l'EPCI vote un montant par rapport au coût annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement. Le montant ne doit pas dépasser le plafond de 40 € par an et par habitant.

La somme est répartie par les services fiscaux entre les redevables assujettis aux taxes foncières (bâties, non bâties, taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises)

Lors d'une réunion, le Comité syndical a évalué à 200 000 € par an sur trois ans le montant nécessaire pour réaliser les travaux.

Les propriétaires des cours d'eau et des ouvrages restent les premiers responsables de l'entretien des cours d'eau et de la gestion des ouvrages.

Toutefois la compétence GEMAPI permet l'intervention de la collectivité en cas de carence du propriétaire privé par le biais d'une déclaration d'intérêt général (DIG), instituée par la Loi sur l'eau de décembre 2006.

La DIG permet d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau et de faire participer financièrement les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires.

Elle est suivie d'un programme pluriannuel de gestion qui établit un programme de travaux sur une période quatre ans.

Modification du PLU

Depuis le 1er janvier 2017 ce sont les EPCI (CALi pour Les Eglisottes) qui conduisent les procédures d'élaboration, de révision et de modification des PLU. A l'alourdissement qui en résulte viennent se greffer de nouvelles règles :

- mise en compatibilité de notre document avec le SCoT (schéma de cohérence territoriale). Notre PLU a prévu une évolution de la population de l'ordre de 350 habitants sur 15 ans, soit une augmentation moyenne de l'ordre de 1% par an, mobilisant une enveloppe de surface constructible de 15 hectares. Le SCoT prévoit, pour les zones hors centralité, une évolution de la population de 0,69% ce qui peut nous conduire à réduire l'enveloppe des surfaces constructibles. Une réponse partielle a été apportée avec le reclassement en zone N (naturelle) d'une partie des zones UCb de Monfourat et de La Pisserrette pour une mise en conformité du zonage avec le règlement. Peut-être sera-t-il donc nécessaire de poursuivre à la marge d'autres modifications.

- loi Macron du 06-08-2015. Cette loi autorise les extensions, la construction d'annexes à une construction principale dans les zones agricoles et naturelles, dès lors qu'elles n'altèrent pas la qualité paysagère du site, qu'elles soient proches de l'habitation. En conséquence il envisager de supprimer les zones Ah et Nh de notre plan de zonage, désormais considérées zones d'accueil limitées. A défaut notre document modifié pourrait être censuré lors du contrôle de légalité.

- saisine de l'autorité environnementale au cas par cas pour les procédures de modification de PLU.

Cette situation va se poser pour un projet de construction de maison d'accueil pour personnes âgées. Ce projet étant situé dans une zone d'habitation future (2AU), nécessite le reclassement en zone constructible ainsi que l'élaboration d'un projet d'orientation d'aménagement et de programmation. Ce reclassement pourra être en effet refusé par les personnes publiques et associées (PPA) dès lors que 50% des terrains classés constructibles sont encore vacants..

L'évolution de cette procédure nécessite un avenant au marché initial d'un montant de 3 886 € HT qui devra être validé par la Communauté d'Agglomération, compétente en la matière.

Un dossier a été transmis à cette entité. Un courrier relatif à l'évolution de la procédure a été adressé à la sous-préfecture.

ETAT CIVIL ANNEE 2017

carnet rose

02 janvier	FLORES Hèsmé
10 janvier	BREYNE Kallyne
31 janvier	FLORES Cléa
23 février	TESSIER Léa
23 février	FLORES Ethan
11 mars	BOURDELAUD Amalya
11 avril	LAJOIE MALINAS Louis-Gabriel
24 avril	THIEBAUT ANGEL Héloïse
08 juillet	CIORUM Gladis
07 août	MELLAT Mévaë
13 août	DOUBLET ELBAZ Mila
26 août	BARRET Lou
04 septembre	CHAIB Iyad
15 septembre	KRONNER MOINEAU Mathys
16 septembre	BAVOUIDINSI BOURBON Andréa
21 septembre	TILLARD Sheily
25 septembre	LAABADEL Aya
31 octobre	COLA Nayah
23 décembre	CHANTEAU Inaya

l'Officier de l'Etat Civil a uni :

le 3 juin
Christophe MAILLET
avec Cécile FISKA

22 juillet
Fabien VEILLON avec
Aurélie ZANELLY

29 juillet
Damien CARNIEL avec
Jennifer VERNET

12 août
Marine TERRAZA avec
Marvin BERLAN

19 août
Alain FRAPPIER
avec Brigitte ANGOT

26 août
Alicia LAMBERT avec
Stéphane GABIN

9 décembre
Marie-Christine VIREMOUNEIX avec
Jean-Claude MORLET

Nous les avons accompagnés à leur dernière demeure

GROS Fernand né en 1922 à Les Eglisottes, décédé le 02 janvier
MARTIN Yves Albert né en 1930 à Clermont-Ferrand (63), décédé le 03 janvier
HEDELIUS Françoise née en 1942 à Bordeaux, épouse de Claude LALAGUE, décédée le 16 janvier
BOURCEREAU Serge Marcel, né en 1939 à Les Eglisottes, décédé le 17 janvier
RODRIGUE Henriette, née en 1935 à St-Michel de Rivière, veuve de Samuel OLLIVIER, décédée le 26 janvier
HANRIET Jean Georges, né en 1926 à Paris 6ème, décédé le 17 février
LAMOUREUX Ginette, née en 1930 à Les Peintures, épouse de Jean GADRAT, décédée le 4 mars
DOUMAIN Jean, né en 1918 à Abjat (24), décédé le 05 mars
ELINEAU Michel Marie né en 1929 à Chamouillac (17), décédé le 06 mars
LORIENT Solange, née en 1928 à Bordeaux, veuve de Maurice CHANU, décédée le 22 mars,
BARDY Paulette, née en 1928 à Saint Denis de Pile, veuve de Marcel BORDIER, décédée le 26 mars
DUCOURANT Christian, Marceau, né en 1962 à Lille, décédé le 31 mars
POUVY Germaine, née en 1957 à Blaye, épouse de François ZIEGLER, décédé le 08 avril
ZIEGLER Jeannine Yvonne, née en 1944 à Einville au Jard (54), veuve de Denis ELIEZER, décédée le 10 avril
CHAUVIN Claude Antoine, né en 1941 à Juillac (19), décédé le 16 avril
COSTE Georgette, née en 1936 à Libourne, épouse de Arthur MEUNIER, décédée le 06 mai
BUDILLON Jean, né en 1941 à Les Eglisottes, décédé le 14 mai
DUBREUIL Pierre, né en 1931 à Gours, décédé le 25 mai
UCHER Jean-Pierre né en 1950 à Les Eglisottes, décédé le 14 juin
DESAGE Roger, né en 1924 à St Christophe de Double, décédé le 20 juin,
RIGAL Walter Romuald, né en 1971 à Libourne, décédé le 17 juillet

RICARD Huguette, née en 1929 à Les Eglisottes, veuve de Gilbert DIAS, décédée le 22 juin
 MOREAU Odette, née en 1932 à Les Eglisottes, veuve de Jacques BARON, décédée le 24 juin
 COIFFARD Marcelle, née en 1925, veuve de René MENERET, décédée le 26 juin
 CLAISSE Pierre Jean Edouard, 1924 à Les Eglisottes, décédé le 18 juillet,
 DEBARD Benoit, né en 1940 à Bonchamp-les-Laval (53), décédé le 16 août
 VIROLLET Michel Henri, né en 1954 à Libourne, décédé le 28 août
 GOYEAU Jean-Bernard, né 1939 à Libourne, décédé le 4 septembre
 HALTER Lucienne Marthe, née en 1936 à Epinal (Voges), veuve de Rémo SCHMITT, décédée le 06 septembre
 LIEVAL Marcel, né en 1928 à La Réole, décédé le 7 octobre
 DUTOUR Sandrine, née en 1979 à Libourne, décédée le 25 octobre
 BODIN Suzanne Marie, née 1929 à Les Eglisottes, épouse de Claude BOULMIER, décédée le 26 octobre
 LOPEZ Michel Pierre, né en 1946 à Granville (50), décédé le 1er novembre
 PORTEYRON Claudine, née en 1959 à Les Peintures, décédée le 1er novembre
 VERGNEAU Pierrette Marguerite, née en 1930 à Libourne, veuve de Roger VANBAELINGHEM, décédée le 15 novembre
 CHOLLON André Roger, né en 1927 à La Roche Chalais, décédé le 18 novembre
 LAMON Yvon, né en 1937 à Saint Seurin sur l'Isle, décédé le 20 novembre
 LESTRADE Louis né en 1922 à Les Eglisottes, décédé le 09 décembre

Télespectateurs le 23 janvier 2018 les fréquences de la TNT changent

Sont concernés tous les téléspectateurs recevant la télévision par antenne aéroportée.

Ces changements peuvent avoir pour conséquences la perte de certaines chaînes de télévision.

Il s'agira dans ce cas de procéder à une recherche de chaînes.

L'opération s'effectue à partir de la télécommande du téléviseur ou de l'adaptateur TNT.

Pour guider le téléspectateur :

consultez le site : recevoirlatnt.fr

appeler le Centre de l'ANFR au 09 70 81 88 18 (du lundi au vendredi)

au Centre socioculturel à Saint Denis de Pile
 71, route de Paris

Café logement

le 2ème et 4ème vendredi du mois à 9h15

Vous avez des questions sur le logement ?

Un espace d'informations et d'échanges conviviaux autour d'un café intitulé :

"Le Café logement"

à partir du vendredi 12 janvier 2018

Des professionnels sont là pour répondre à vos questions sur le logement en général, vous renseigner sur les aides au logement et les démarches à suivre, vous aider à remplir les dossiers, vous informer sur vos droits en tant que locataires, vous permettre de consulter des annonces de logements.

Ce temps d'information est organisé par le Conseil Départemental de la Gironde en partenariat avec la CAF 33, le Fonds de Solidarité au logement (FSL), le Lien....

Le Café logement est libre d'accès et entièrement gratuit.

Renseignements au 05 57 49 32 32 (MDSI de Coutras)

MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS

Qu'est-ce que la Mission locale ?

La Mission Locale du Libournais accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour les accompagner dans la construction de leur parcours professionnel.

Orientation, recherche d'emploi, formation... mais aussi logement, transport. L'équipe de la Mission locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec pour objectif de trouver un emploi ou entrer en formation.



Elle met en oeuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique.

La Mission locale, c'est aussi l'Espace métier Aquitaine, espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

Pour s'inscrire : par téléphone 05 57 69 46 15 ; par mail : M.local.libourne@wanadoo.fr

Madame Delphine LALOT - 147, rue Pierre-Brossolette - 33230 COUTRAS

Consultez aussi le site internet : www.missionlocale-libournais.org et rejoignez la Mission sur Facebook



NOËL DES ECOLES

Cela a commencé le dimanche 3 décembre au gymnase avec la foire aux jouets organisée par l'Association Sportive et Culturelle. Dans la perspective de préparer le sapin et de remplir la hotte du Père Noël, cette journée rencontre toujours un beau succès.

Le 21 il y a eu la distribution des livres dans chaque salle de classe, suivi d'un goûter, le tout offert par la Municipalité.

C'est difficile, après tout ça, de se replonger dans les livres, surtout que, dès le lendemain : le clou de la journée, avec l'arrivée du Père Noël.

Des étoiles plein les yeux ! Quelle implication, combien d'heures de travail pour ceux qui ont réalisé ou participé aux aménagements et aux décors. 1800 étoiles tendues de chaque côté du gymnase, séparant les nombreux stands des spectateurs. Au fond il y avait la scène sur laquelle se sont produits, sous la houlette des enseignants, les acteurs du soir. A l'entrée, la restauration, avec les tables dressées au centre.

A chaque année son thème. Pour cette soirée du 22 décembre le fil conducteur était - mondialisation oblige - "Noël dans le monde" à chaque prestation son costume approprié. Pour l'entracte et tout le long de la soirée les nombreux spectateurs ont pu trouver de quoi se restaurer avec le stand de l'Amicale laïque.



C'est toujours un long travail de recherches, de préparation, de répétitions où les décors et les costumes rivalisent avec ceux des années précédentes.

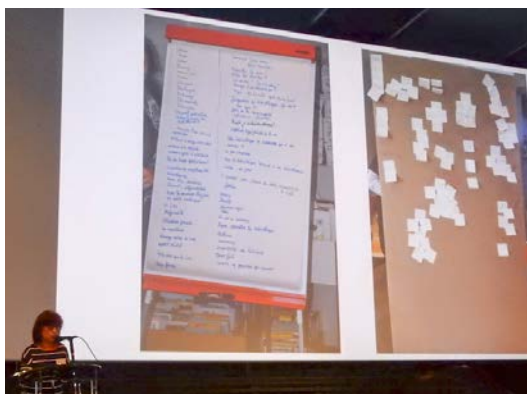
Alors merci aux bénévoles, aux Associations (Amicale laïque, Centre de loisirs), aux enseignants, au personnel communal et à tous ceux qui sont venus aussi nombreux encourager les organisateurs.

Noël reste l'une des plus belles périodes de l'année, la plus populaire du calendrier. C'est la fête la plus riche en symboles qui perdure et qui dépasse les religions et les cultures. C'est l'occasion pour les familles, venues parfois de loin, de se réunir devant la crèche et le sapin.



Les activités de la Bibliothèque Médiathèque Municipale

Au début de l'année 2016 s'est constitué un atelier collaboratif de création composé d'élus, d'habitants et de professionnels pour concevoir des services innovants.



14 septembre Journée de l'inventivité

Cette journée s'est déroulée à la Cité de la Bande dessinée et de l'Image et l'Alpha, médiathèque du Grand Angoulême.

Des bibliothèques de toute la région Nouvelle Aquitaine ont été sélectionnées pour présenter devant 200 professionnels leurs actions innovantes sur des thèmes comme l'inclusion de tous les publics et les démarches participatives des usagers.

Ainsi parmi les bibliothèques sélectionnées pour exposer leurs réalisations figuraient Les Eglisottes (la plus petite des bibliothèques invitée), Aire sur l'Adour, Bègles, Bordeaux, Casseneuil, Gujan Mestras, Le Bouscat, Lormont, Périgueux etc...

Pas de fausse modestie. Le travail produit par la bibliothèque de Les Eglisottes a retenu l'attention des professionnels.

Mesdames TETU et NADEAU ont représenté la commune.

Objectifs : imaginer une bibliothèque plus proche des citoyens
inventer de nouveaux usages

Résultats : des collections réorganisées
un espace de dons : la "donothèque",
une "tricothèque".

Un partenariat entre le Pôle recyclage du Libournais et la Mairie destiné à réparer et réutiliser le mobilier destiné à l'enfouissement.

Les rythmes scolaires

C'est la troisième réforme en 10 ans. Le passage à la semaine scolaire de 4,5 jours n'a pas été suffisamment convaincant. Déjà dès la rentrée de septembre 2018, nombre de communes ont franchi le pas en revenant aux 4 jours.

Pour ce qui concerne Les Eglisottes, nous avons effectué une enquête afin de recueillir l'avis des parents d'élèves.

- 160 familles ont été consultées pour se prononcer soit pour le maintien aux 4,5 jours, soit pour le retour aux 4 jours,
- sur les 87 réponses qui nous sont parvenues, 68 sont favorables au retour des 4 jours, 19 familles pour le maintien aux 4,5 jours.

Le personnel enseignant a donné un avis favorable pour le retour aux 4 jours.

Une réunion doit se tenir courant février au sein de la CALi. Il convient de tenir compte de la position des communes du secteur, d'organiser le transport scolaire selon la décision retenue, d'adapter l'activité des Centres de loisirs.

Les communes environnantes se sont elles aussi positionnées pour un retour aux 4 jours. Libourne opérerait également pour cette formule. Néanmoins la décision appartient à l'Inspecteur académique, compte tenu de l'ensemble des éléments recueillis.

MONOXYDE DE CARBONNE

**Pensez à faire vérifier et entretenir l'ensemble des appareils de chauffage et de production d'eau chaude.
Ne faites pas l'impasse du ramonage.**

Nous pensons inutile de rappeler les dangers occasionnés par ce gaz dangereux parce qu'indétectable et particulièrement toxique. Les intoxications par le monoxyde de carbone représentent de 6000 à 8000 cas par an.

Ces causes sont généralement accidentelles par mauvais fonctionnement ou mauvaise utilisation des moyens de chauffage ou de moteurs thermiques : groupe électrogène dans un local mal ventilé.

Soyons vigilants et prudents

Vous vous interrogez parfois sur l'authenticité des démarcheurs, que ce soit à domicile ou par téléphone pour prendre un rendez-vous afin de réaliser telles ou telles vérifications. Autant d'arguments fallacieux pour "forcer" votre porte, soit pour effectuer des repérages, soit pour vous soutirer objets ou argent. D'autres enfin se présentent à votre domicile, parfois revêtus d'uniforme, et détournent votre attention. On nous a signalé des appels pour venir remplacer votre compteur électrique par un compteur "Lincky". A ce jour la Mairie n'a pas été informée d'une telle opération. Les organismes habilités, s'ils ont une démarche à faire, vous préviennent par courrier. Soyez prudents, au moindre doute n'autorisez pas l'accès dans votre logement, ou dans les dépendances. Renseignez-vous.

Portage de repas à domicile

Si vous êtes concernés par la livraison de repas à domicile géré par le Centre intercommunal d'Action Sociale de Libourne, la CALi vous informe qu'à compter du 8 janvier 2018 la prestation sera assurée par la "SARL AU BON GOUT"

Si vous le souhaitez vous pouvez vous rapprocher du service au 05 57 55 77 33

La prestation reste à l'identique

Madame Cédrine Monmarin (05 57 55 33 70) évaluatrice du CIAS est à votre disposition pour vous renseigner

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 à 25 ans doivent se faire recenser à la Mairie. Cette formalité ne doit pas être négligée. L'attestation qui sera délivrée doit être conservée. Il ne sera délivré aucun duplicata. Ce document vous sera demandé lors d'examens courants. L'opération permet une inscription automatique sur les listes électorales.

Personnes âgées isolées, handicapées les intempéries et/ou les grands froids peuvent vous être pénibles

La Mairie tient un registre - confidentiel - qui recueille les personnes souhaitant être contactées en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et de vigilance au niveau départemental (période de grands froids ou de canicule).

Si vous le souhaitez vous serez contacté(e)s par la Municipalité afin de vous éviter de vous retrouver dans une situation pénible.

Cette inscription, qui peut se faire à tout moment, est gratuite.

Si vous êtes intéressé (e) contactez la Mairie au 05 57 69 50 15

Superette "Proxi" : quelques nouvelles.

Après quelques velléités de part et d'autres, votre magasin de proximité devrait, nous le pensons sérieusement, rouvrir courant février 2018. Les formalités sont toujours longues. Il y a de la gestion à assurer. Il faut les autorisations. La Municipalité, attachée à ce magasin tente d'apporter son soutien. Déjà en ce sens, lors de la liquidation et des enchères, elle a fait l'acquisition du matériel. Ainsi les repreneurs peuvent se lancer en limitant un apport financier un peu lourd au départ. Le trésorier public a orienté les modalités de la transaction et du remboursement.

Usagers et riverains de la RD 123

Le Conseil départemental de la Gironde informe qu'il sera procédé en 2018 (sans autres précisions) au renouvellement de la couche de roulement et à la taille d'alignement de la végétation ainsi qu'au curage des fossés.

Il s'agit de la route qui part de la RD 674 en direction de la Croix d'Alexandre et Saint Christophe de Double.

INFOS MAIRIE

Le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux, suivie d'un vin d'honneur qui aura lieu le samedi 20 janvier à 18h30 à la salle polyvalente de Monfourat

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FÊTES

* samedi 3 février : **repas et soirée dansante** avec l'orchestre "Génération Musette". Ouverture des portes dès 18h30

TENNIS

* courant avril : **concours de pêche** sur inscription à l'étang de Brande Bergère.

AMICALE LAÏQUE

* Tricot urbain, ou solidaire : brassières, bonnets, petites pieuvres pour les prématurés. Tricoteuses confirmées ou débutantes venez nous rejoindre le mercredi à partir de 14 heures à la bibliothèque.

* Marche dynamique les lundis et jeudis à 9h30 (mois impairs Place de l'Eglise ; mois pairs devant la salle polyvalente à Monfourat)

* Marche adaptée les mardis et vendredi à 10 heures (mois impairs Place de la Poste, mois pairs salle polyvalente de Monfourat.

L'Amicale remercie les bénévoles qui ont tenu le stand à la kermesse de Noël, permettant ainsi de dégager un joli bénéfice pour le groupe scolaire.

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

* 11 février : **vide grenier** Place de La Poste ou du gymnase en cas de mauvais temps

* 18 mars : **carnaval** au préfabriqué (derrière le restaurant scolaire).

Collecte des déchets

La nouvelle organisation de la collecte a un impact pour les usagers :

1°) au niveau des ménages : **rappelons que le ramassage se fait désormais les jeudis** avec un double système de collecte : biodéchets (poubelle verte) tous les jeudis, associés une fois sur deux aux produits recyclables (poubelle jaune), l'autre jeudi aux déchets ultimes ou tout-venant (poubelle marron). L'objectif recherché est de réduire l'apport au Centre d'enfouissement de Lapouyade.

Certains d'entre vous ont reçu un courrier du SMICVAL demandant aux usagers, situés sur une voie sans issue, d'amener les containers jusqu'au point de regroupement désigné. Le gabarit des véhicules de collecte et l'interdiction pour les chauffeurs de réaliser des marche arrière imposent cette contrainte. La démarche peut, parfois, poser des problèmes, notamment pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ou qui se déplacent avec peine. L'aide ménagère peut dans certains cas apporter une aide.

Depuis la mise en place le 23 octobre du nouveau cycle de collecte, certains d'entre vous nous ont fait part des dysfonctionnements. Nous avons transmis vos doléances et les difficultés qui en résultent. Toute nouvelle organisation nécessite une période d'adaptation. Certains chauffeurs ont dû se familiariser avec les circuits.

2°) au niveau de la salle polyvalente. Toujours dans l'objectif de réduire les apports au Centre d'enfouissement, deux jeux de trois bacs ont été mis à disposition des loueurs. Afin de inciter à effectuer le tri une caution de 50 € sera demandée puis restituée si le tri est réalisé. Pour ce petit effort le Syndicat vous remercie et espère votre compréhension.

Prêt de matériel par la commune

Désormais le prêt du matériel (tables, chaises, bancs) s'organise de la façon suivante :

- prise en charge du matériel par l'emprunteur le vendredi (en principe) entre 14 et 15 heures auprès des locaux techniques de la Mairie,
- restitution le lundi au même endroit entre 14 et 15 heures.
- la demande doit être faite en Mairie, huit (8) jours, au plus tard, avant la mise à disposition.

Les modalités de prêt peuvent être modifiées en raison de circonstances liées aux périodes, à la disponibilité du matériel ou du personnel.

Afin de garantir le retour en bon état du matériel et dans les délais prescrits, une caution de 50 € sera demandée. Elle sera restituée au retour du matériel s'il n'y a pas eu de dégradation. En outre afin de satisfaire le maximum d'emprunteurs, le prêt sera limité à une trentaine de chaises et à trois grandes tables (ou l'équivalent pour des tables plus petites).

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Des habitants sont venus en Mairie signaler des dégradations sur des immeubles en raison des mouvements de terrain (rétractation/gonflement).

A ce titre, une demande communale sera déposée courant janvier 2018 en Préfecture, tendant à obtenir l'état de catastrophe naturelle. Les personnes concernées par ce phénomène doivent adresser un courrier explicatif accompagné de photographies. Les demandes doivent parvenir en Mairie pour le 20 janvier 2018.

Vous avez des suggestions faites nous en part

NOM
adresse
Vos remarques

Prénom
Téléphone